

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 2023

<b>DELIBERATION N°CP2023-09/7/58 DOSSIER N°5869</b>	<b>CONTRATS BOOST'ER : COMMUNAUTÉS DE COMMUNES CREUSE GRAND SUD, MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE, PAYS DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE</b>
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Jean-Luc LEGER  
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME  
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT  
Armelle MARTIN à Eric BODEAU

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : CONTRATS BOOST'ER : COMMUNAUTÉS DE COMMUNES  
CREUSE GRAND SUD, MARCHE ET COMBRAILLE EN AQUITAINE, PAYS  
DUNOIS, PAYS SOSTRANIEN, PORTES DE LA CREUSE EN MARCHE**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n° CD2019-02/5/31 du 08/02/2019 approuvant les principes et le cadre d'intervention général de la contractualisation territoriale 2019-2023 ;  
VU la délibération n° CD2019-05/5/19 du 24/05/2019 relative à la préparation des contrats de territoire Boost'ter 2019-2023,  
VU la délibération n° CD2019-09/3/22 du 27/09/2019 approuvant les stratégies partagées des contrats de territoire Boost'ter 2019-2023,*

VU la délibération n°CD2020-06/3/23 du 26/06/2020 approuvant l'avenant n°1 au contrat Boost'ter 2019-2023,  
VU les demandes des Communautés de communes Creuse Grand Sud, Marche et Combraille en Aquitaine, Portes de la Creuse en Marche, Pays Dunois et Pays Sostranien,  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-09/7/58 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,  
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'accorder, au titre du contrat Boost'ter 2019-2023, les subventions ci-après ;

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental aux chapitres/Articles 204/2041481 ; 204/2041482 ; 204/20422 (section d'investissement) ; 65/657348 (section fonctionnement).

- **27 000 €** à la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour **la participation 2023 au fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines**, représentant 60 % d'une dépense éligible estimée à 45 000 € H.T. ;

- **8 555,74 €** à la Communauté de communes Creuse Grand Sud pour **la participation 2023 aux investissements sécurisant la structure Aquasud à Aubusson**, représentant 57,14 % d'une dépense éligible estimée à 14 973,30 € H.T. ;

Ne prennent pas part au vote :

Mme Laurence CHEVREUX, Mme Renée NICOUX, M. Jean-Luc LEGER, Elus CC Creuse Grand Sud

**Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **7 597,19 €** à la Communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine, pour **le balisage des deux dernières boucles du GRP** (Crocq et Chénérailles), représentant 60 % d'une dépense éligible de 12 661,99 € H.T.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, Elus CC Marche et Combraille

**Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **6 631,19 €** à la Commune de Saint Sébastien pour **l'aménagement du logement de la boulangerie**, représentant 10 % d'une dépense éligible estimée à 66 311,88 € H.T. ;

Ne prennent pas part au vote :

M. Laurent DAULNY, Mme Hélène FAIVRE, Elus CC Pays Dunois

**Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **50 000 €** à l'ALEFPA pour la **construction des locaux de la Direction régionale de Nouvelle-Aquitaine**, représentant 4,17 % d'une dépense éligible estimée à 1 197 971,91 € H.T. ;

Ne prend pas part au vote :

M. Patrice FILLLOUX, Elu CC Pays Sostranien

**Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- **9 000 €** à la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, pour la réalisation d'une **signalétique des activités touristiques et de loisirs majeures**, représentant 60 % d'une dépense éligible estimée à 15 000 € ;

- **20 000 €** à la Communauté de communes Portes de la Creuse en Marche, pour **le soutien à l'ingénierie territoriale – année 2023**, représentant 50 % d'une dépense éligible estimée à 40 000 €

Ne prennent pas part au vote :

Mme Hélène PILAT, M. Guy MARSALEIX (ayant donné pouvoir à Mme Hélène PILAT), Elus CC Portes de la Creuse en Marche

**Adopté : 28 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**